

ABONNEMENTS

ABONNEMENTS par an des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE 3 mois 5 fr. Six mois 9 fr. Un an 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS 3 mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne. Réclamations... 50 c. M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8. MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

La publication du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau des horaires de trains pour le service d'été de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. Le tableau est divisé en deux parties : la première concerne les trains entre Cahors et Agen, et la seconde concerne les trains entre Cahors et Paris. Les horaires sont indiqués en heures et minutes, avec des indications sur les types de trains (omnibus, poste mixte, omnibus mixte).

Cahors, le 9 Novembre 1875

Les deux séances de l'Assemblée nationale, qui ont suivi la séance de rentrée, ont été prises par la réélection du bureau, et par la discussion d'un projet de loi relatif au service militaire en Algérie.

En remontant au bureau, le duc d'Audiffret-Pasquier a adressé l'allocution suivante aux membres de l'Assemblée :

Je remercie mes collègues de l'honneur qu'ils m'ont fait en m'appelant pour la troisième fois à la présidence.

De graves débats vont s'ouvrir. Vous allez, messieurs, compléter l'organisation politique du pays et achever ainsi la tâche qui a été confiée à votre patriotisme. (Mouvement. — Très-bien !)

Je sens que j'ai plus que jamais besoin de votre confiance. Je vous la demande, bien résolu à m'en rendre digne par mon impartialité et mon dévouement. (Nouvelles marques d'approbation et applaudissements.)

Nos lecteurs savent que le bureau de l'Assemblée a été réélu tout entier et sans difficulté. Il y a bien eu, de la part de la droite et de la majorité du centre droit, une tentative pour évincer M. Ricard de la vice-présidence et lui substituer M. le marquis de Talhouët, mais ce projet n'aurait abouti que si le groupe libéral s'y était associé, et celui-ci ne l'a point fait, n'ayant nulle raison de se séparer des autres fractions (fractions de gauche) du parti constitutionnel, sur un point où l'accord est spécialement utile pour l'achèvement de l'œuvre du 25 février.

Il se produit de temps en temps, dans les partis qui n'ont pas voté les lois constitutionnelles, l'opinion à peine dissimulée, ou du moins l'espérance, que la Constitution sera défaits avant même d'avoir été mise en pratique. Le Moniteur universel, organe de la partie de l'Assemblée sincèrement ralliée à la Constitution du 25 février, fait remarquer que les légitimistes de l'extrême droite, et jusqu'à ceux de la droite modérée, ne peuvent pas se persuader que tant que l'Assemblée nationale subsiste, il ne reste pas quelque espoir qu'elle rétablira la monarchie traditionnelle; c'est un événement invraisemblable, ils en conviennent; mais ils n'en sont pas encore venus à s'avouer que c'est un événement impossible. Les bonapartistes ont été aussi étonnés qu'exaspérés de voir d'anciens monarchistes constitutionnels voter pour la République, lorsqu'il était si simple de voter pour l'empire; ils ne comprennent pas que ce vote pour l'organisation de la République était parfaitement logique, et que dans les circonstances données, il s'imposait aux amis des institutions représentatives avec une pleine évidence. Ils entretiennent donc la pensée que, par haine ou

peur de la République, quelques-uns même de ceux qui ont voté la Constitution, et, à plus forte raison, beaucoup de ceux qui ne l'ont pas votée, se rapprocheront d'eux, se concerteront avec eux, payeront leur appui par un concours du même genre, et finalement entreront dans leurs desseins, lesquels n'ont pas précisément pour objet la consolidation de la Constitution.

Le Moniteur universel n'hésite pas à dire que ce sont ces espérances, chez les uns comme chez les autres, qu'il convient de repousser pour la tranquillité du pays, et tout au moins de reléguer dans un lointain où elles deviennent inoffensives. On reproche à la République de ne pas offrir la même stabilité que la monarchie; c'est sans doute un défaut dans cette forme de gouvernement, mais on ne le corrigerait pas, on l'aggraverait sensiblement, au contraire, si l'on permettait aux partis d'attaquer les lois constitutionnelles et de remettre sans cesse en question ce que l'Assemblée décida au mois de février dernier avec une autorité souveraine. Non, il n'y a point à revenir sur cet acte de patriotisme et de bon sens; ce qui fut raisonnable alors n'a pas cessé de l'être; ce qui fut nécessaire l'est toujours.

Les partis qui comptent sur des difficultés sur des dissensions, sur d'irréductibles divisions intérieures, pour amener l'Assemblée à se démentir d'une manière quelconque, et à ne pas mettre la dernière main à son œuvre, se trompent; il est bon qu'ils soient avertis de leur erreur par des actes comme la réélection de M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

La mise à l'ordre du jour des propositions relatives à l'état de siège vient de produire une conséquence excellente. En réponse à une interpellation de M. de Francieux, M. Dufaure a déclaré qu'un projet de loi sur la Presse allait être déposé par le Gouvernement. Il a ajouté fort nettement que certaines dispositions de ce projet devaient toucher à l'état de siège.

Les premiers actes de l'Assemblée prouvent clairement que la majorité veut que le ministère entre dans une politique ouvertement hostile aux revendications impérialistes. Les bonapartistes, qui sont fort habiles, ont voté avec la majorité pour la mise à l'ordre du jour des deux questions de l'état de siège et de la nomination des maires; mais, s'ils ont entendu parer le coup en agissant ainsi, ils se sont trompés, car la majorité existait sans leur concours.

On veut un système de conduite nettement tracé, et qui, fermement appuyé sur la Constitu-

tion, mette un terme à des prétentions dont le triomphe réserverait à la France les désastres suprêmes. A cette condition seule, le Cabinet trouvera une majorité résolue à le soutenir.

Il est probable, d'après les bruits accrédités, que M. Buffet saisira l'occasion de la loi électorale pour donner des explications satisfaisantes, dans la séance de lundi ou de mardi. M. Buffet n'a réellement aucune tendance impérialiste; mais son nom est exploité par les amis de l'Empire avec tant d'obstination, qu'il est impossible de laisser plus longtemps les esprits dans l'incertitude à cet égard.

On trouvera aux Dernières nouvelles les détails les plus récents, et pour ainsi dire immédiats, sur les délibérations de l'Assemblée.

Plusieurs députés appartenant soit au groupe Lavergne, soit au groupe de Clercq ou à la réunion Colbert, ont signé un amendement qui apporterait une grave modification à l'article 1er du projet de loi électorale tel que la commission des Trente l'a formulé.

Cet article dit que les députés seront élus par les électeurs inscrits 1° sur les listes dressées en exécution de la loi du 11 juillet 1874; 2° sur une liste complémentaire comprenant les citoyens qui justifieront de six mois seulement de domicile dans la Commune.

Pour bien comprendre la portée de l'amendement, il faut se rappeler que la loi du 11 juillet 1874, relative à l'électorat municipal, n'accorde le droit de vote pour les élections aux conseils municipaux qu'aux catégories suivantes de citoyens : 1° ceux qui sont nés dans la commune ou qui ont satisfait dans cette localité à la loi du recrutement, ou qui, s'ils n'y ont pas conservé leur résidence, sont venus s'y établir de nouveau depuis six mois au moins; 2° ceux qui, n'étant pas nés dans la commune, y auront été inscrits depuis un an au rôle d'une des quatre contributions directes, ou à celui des prestations en nature, ainsi que les membres de la famille des mêmes électeurs inscrits sur ce dernier rôle, et tous autres habitants que leur âge ou leur santé aurait fait rayer du rôle de la prestation; 3° les citoyens mariés dans la commune et y résidant depuis un an au moins; enfin 4° ceux qui, ne rentrant dans aucune des précédentes catégories, justifieront d'une résidence de deux années consécutives dans la commune. Telles sont les conditions nécessaires de l'électorat municipal.

L'amendement de MM. Delsol, Adnet, etc., propose de les exiger aussi pour l'électorat politique en supprimant le second paragraphe de l'article 1er du projet de loi. La commission des

Trente a repoussé cette proposition, dont l'effet serait d'enlever à 300,000 électeurs environ le droit de participer aux élections des députés.

Informations

On assure que la démission de M. Bardoux, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice, est imminente. Partisan résolu du scrutin de liste, M. Bardoux considérerait comme un devoir de se retirer au moment où s'engage le débat sur la loi électorale.

M. Thiers vient de terminer un grand ouvrage philosophique dont il a été si souvent question; il est en ce moment en traité avec un éditeur.

M. le duc d'Aumale vient de donner des ordres pour utiliser, dans le ressort de son commandement, la partie active du corps des douaniers à garder les places fortes de la frontière et à faire le service d'éclaireurs dans les défilés, qu'ils connaissent mieux que le reste de l'armée.

On lit dans une correspondance légitimiste :

Il est bruit d'un coup de théâtre qui se produirait à l'Assemblée aussitôt après le vote de la loi électorale. On en parle vaguement dans le monde politique, sans bien savoir en quoi il consisterait.

D'après une opinion qui ne paraît pas invraisemblable, ce coup de théâtre serait une proposition de dissolution à bref délai, qu'appuierait le Gouvernement et qui limiterait l'ordre du jour, une fois la loi électorale votée, à la nomination des soixante-quinze sénateurs inamovibles.

Les considérants exposeraient que la Chambre, ayant fait son testament par la loi électorale, n'a plus qu'à se séparer; que toutes les questions non résolues sont purement législatives, et peuvent par suite être aussi bien tranchées par les Assemblées futures.

Les journaux bien informés démentent ce récit.

Le conseil d'Etat a rendu récemment un arrêt qui intéresse fort les partisans des enterrements civils.

D'après cet arrêt, lorsqu'il est établi qu'une personne a publiquement répudié la religion catholique, le maire, usant des pouvoirs que confèrent à l'autorité les articles 15, 16 et 17 du décret du 23 prairial an XII, peut refuser d'autoriser l'inhumation de cette personne dans la partie du cimetière communal affectée à la sépulture des catholiques. Dans ce cas, en effet, le défunt, conformément à l'article 15 du décret précité, n'a droit qu'à l'inhumation dans la portion du cimetière consacrée au culte dissident auquel il peut appartenir.

Telle est la jurisprudence établie et notifiée aux autorités compétentes.

Le gouvernement français vient d'accorder la décoration de la Légion d'honneur à M. G. Brandt-Hellmers, vice-consul de France à Co-

glone. C'est la première décoration française accordée à un Allemand depuis la guerre de 1870, et le fait a été accueilli à Cologne comme un indice de l'apaisement des inimitiés que cette malheureuse guerre a soulevées entre els deux pays.

(France).

L'Empereur d'Allemagne est malade, comme M. de Bismarck, on mande de Berlin que l'empereur a pu faire, le 2 novembre, une promenade en voiture. Toutefois l'état de sa santé ne lui permet pas encore d'entreprendre un voyage qu'il avait projeté de faire en Silésie.

On s'entretenait samedi, à l'Assemblée, d'un incident qui se serait produit à la commission des Trente et dont ne parleraient pas tous les procès-verbaux. Il paraîtrait que M. Ricard, tout en assurant sa confiance dans l'issue du débat électoral, aurait proposé, pour plus de sûreté, de substituer au projet de la commission le projet de M. Jozon, qui n'admet pas de liste de plus de cinq noms. M. Jules Simon, qui pourtant faisait partie du cabinet de M. Thiers quant M. Thiers réclamait le scrutin d'arrondissement, aurait vivement repoussé cette transaction, que la commission n'a pas admise.

La Gazette du Midi publie une lettre d'Aix, disant que les évêques de la province ont tenu une réunion dans laquelle il a été décidé qu'on ajournerait la fondation d'une université catholique.

La réunion s'est ralliée à l'établissement de l'Université de Lyon, et a émis l'avis qu'il fallait y diriger promptement les étudiants.

Une particularité sur l'incendie du Magenta vient d'être révélée dans un rapport de l'amiral Roze. Au moment où le Magenta commençait à être dévoré par les flammes, l'aumônier en chef de l'escadre a dit la prière à haute voix sur la corvette cuirassée la Jeanne d'Arc; tous les bâtiments qui se trouvaient aux appointements étaient recueillis et mentalement récitaient la prière. Le coup de sifflet de silence avait été aussitôt donné et la voix de l'aumônier était entendue de tous les bâtiments comme si on avait été à bord de la Jeanne d'Arc.

Voilà un exemple frappant de la discipline de nos hommes de l'armée de mer.

La commission chargée de faire une enquête sur les causes de l'incendie du Magenta, l'a déjà commencée et entendu plusieurs témoins.

TURQUIE.

Le bruit s'est répandu dans plusieurs capitales d'Europe, et surtout à Vienne, que la Russie était résolue à faire avancer un corps d'armée en Turquie. Les journaux publient à cet égard les dépêches suivantes :

Vienne, le 6 novembre.

Contrairement aux nouvelles alarmantes répandues par la Nouvelle Presse libre au sujet de prétendus mouvements de l'armée russe, on assure de source bien informée que l'envoi de renforts dans certaines garnisons n'a été déterminé que par les dislocations habituelles des troupes dans cette saison.

Vienne, 6 novembre.

La Correspondance politique dément les nouvelles publiées par plusieurs journaux au sujet des prétendus armements se réduisant à des simples remplacements des soldats congédiés, par les recrues, ainsi que cela a toujours lieu à cette époque de l'année.

ESPAGNE

Peu de nouvelles intéressantes d'Espagne. Les carlistes ont été défaits dit-on, à Penacerrada (Alava); les alphonisistes se seraient emparés du fort de San Leon et de cinq villages de Rioja Alavaise. Enfin une dépêche qu'il ne faut accueillir qu'avec une certaine réserve, assure que le général carliste Mogro-vejo aurait été emprisonné par ordre de don Carlos.

Chronique religieuse

Mgr l'archevêque de Toulouse est parti lundi, pour Paris, afin d'apporter à Mme la Maré-

chale de Mac-Mahon le témoignage de la reconnaissance des inondés du diocèse de Toulouse.

On lit dans la Semaine catholique de Toulouse :

« Mgr d'Oliveira, évêque d'Olinda ou Pernambuco (Brésil), a passé huit jours dans notre ville, en se rendant à Rome. Il résidait au couvent des capucins, de la Côte-Pavée. Il a visité, samedi dernier, Mgr l'archevêque, des mains duquel il reçut la prêtrise pendant qu'il faisait son noviciat au milieu de nous. On sait que cet illustre prélat, issue d'une très-noble famille américaine, appartient à l'ordre de Saint-François. Il est à peine âgé de trente-deux ans.

» Nos lecteurs connaissent les glorieuses luttes soutenues par Monseigneur d'Olinda contre la franc-maçonnerie du Brésil et comment il vient d'être délivré, après vingt-et-un mois d'incarcération courageusement supportée pour la défense des lois de l'Eglise.

» S. G. Mgr Dabert, évêque de Périgueux, a été reçu le 1^{er} novembre par le Saint-Père en audience de congé. Sur la demande de l'évêque, Sa Sainteté, a accordé plusieurs faveurs spirituelles pour des personnes du diocèse de Périgueux. Le Saint-Père a daigné également apposer son nom au bas de quelques-uns de ses portraits en photographie que Mgr Dabert lui a présentés.

Mgr Callot, évêque d'Oran, est décédé lundi matin, 1^{er} novembre, à Beaujeu, son pays natal, où il était venu se reposer, au sein de sa famille, d'un rude et laborieux apostolat sur la terre d'Afrique.

Rome, 5 novembre.

Les évêques d'Evreux et de Gap et d'Aix sont attendus à Rome, le 11 novembre, avec une caravane de pèlerins.

On fait des préparatifs pour le consistoire qui aura lieu probablement le 6 décembre.

On croit que Mgrs Nina et Serrafini seront nommés cardinaux à cette occasion.

On sait que l'église Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, à Paris, fut pendant la Commune dévastée de fond en comble. Les autels ont été détruits, les statues brisées à coup de marteau. L'église a servi tour à tour de caserne, de club, de magasin; grâce au zèle du curé et à la coopération empressée des fidèles, les ruines ont disparu, les autels ont été relevés. Dimanche, 7 novembre, l'église a été inaugurée et consacrée de nouveau. La translation des reliques des saints et des martyrs a eu lieu solennellement dimanche, en présence de NN. SS. Dupauloup, Richard, coadjuteur de l'archevêque de Paris, et Mabile évêque de Versailles. La grand-messe a été célébrée par M. l'abbé Millault, chanoine curé de Saint-Roch. Mgr Meglia, nonce apostolique, assistait aux vêpres, et Mgr Guibert a donné le soir, à huit heures, la bénédiction pontificale.

Chronique locale

et méridionale.

PRIÈRES PUBLIQUES.

L'Assemblée nationale, qui s'était prorogée du 4 août au 4 novembre 1875, avait adopté, au mois de juillet dernier, la résolution suivante :

« Le premier dimanche qui suivra la rentrée, des prières publiques seront adressées à Dieu, dans les Eglises et les Temples, pour appeler ses secours sur les travaux de l'Assemblée. »

Pour exécuter les intentions de l'Assemblée nationale et pour se conformer à l'invitation adressée aux Evêques de France par M. le Ministre des Cultes, Mgr l'Evêque de Cahors s'était empressé d'envoyer au Clergé du Diocèse une Lettre-circulaire, prescrivant des prières publiques et solennelles dans toutes les Eglises et Chapelles.

Ces prières spéciales ont été faites, dimanche dernier, 7 novembre, — une partie, le matin, à la fin de la Grand-Messe — et une partie, dans la soirée, après Vêpres.

A l'Eglise Cathédrale, les prières ordonnées pour faire suite à l'Office de Vêpres, ont offert naturellement un caractère frappant de grandeur majestueuse. Pendant le chant du Magnificat,

on a vu entrer dans le Temple un détachement du 7^e de ligne et de la gendarmerie, pour aller se dérouler au milieu de la nef et dans une partie du sanctuaire. Bientôt après, entre les deux rangs de cette garde d'Honneur, ont défilé successivement les Représentants des autorités civiles et militaires, des divers Corps et des diverses Administrations. Ces nombreux fonctionnaires, en costume officiel, ayant à leur tête M. le Préfet du Lot, occupaient des places réservées.

Mgr l'Evêque, assisté par MM. les Vicaires généraux et les Chanoines, présidait à cette auguste cérémonie. Une splendide illumination rayonnait à l'autel. Les chants des prières, relevés par les accords de l'orgue, ont été exécutés avec gravité et harmonie. La Bénédiction du St-Sacrement a été le couronnement de la solennité.

Dans sa lettre-circulaire du 21 octobre dernier, Mgr l'Evêque de Cahors ne s'est pas borné à prescrire les prières exceptionnelles et solennelles, qui ont été faites le 1^{er} dimanche de novembre. Le Prélat y a inséré l'article suivant, relatif aux prières ordinaires qui se font à la fin des messes solennelles des dimanches, pour la France et pour ceux qui la gouvernent.

Art. 4. — « On chantera dans toutes les églises du diocèse le *Domine salvum fac Rempublicam*, selon le mode pratiqué jusqu'à présent, avec l'oraison *Deus a quo sancta desideria*, comme nous l'avions déjà prescrit par notre lettre-circulaire du 3 octobre 1870. »

Selon le désir du Gouvernement de la République française et d'après un décret de Rome du 9 octobre 1875, publié par Mgr l'Evêque à la suite de sa circulaire, le chant du *Domine salvum fac Rempublicam* sera donc désormais une formule officielle, qui fera partie des prières prescrites pour demander à Dieu la prospérité de la France. Cette formule n'est pas nouvelle; elle avait été fixée par l'article 8 du Concordat de 1801.

Par décision de Mgr l'Evêque ont été nommés : curé de Villesègue, M. l'abbé Boulvé, curé de Bournagnet-Rassiels; — curé de Bournagnet-Rassiels, M. l'abbé Linon, vicaire de Martel; — curé de Gluges, M. l'abbé Vayssié, curé de Gigouzac; — vicaire de Martel, M. l'abbé Couderc, vicaire de Gluges.

Monseigneur d'Agen est arrivé à Cahors, faire visite à Monseigneur l'Evêque.

NOMINATIONS D'INSTITUTEURS.

Sur la proposition de M. l'Inspecteur d'Académie, ont été nommés :

Par arrêté préfectoral du 24 septembre : M^{me} Mabru, J., institutrice, à Floressas.

Par arrêté du 25 septembre : MM. Druilles, adj. à Villesègue; Pousson, adjoint à Cours; Morel, adjoint à Montgesty.

Par arrêté du 27 septembre :

MM. Coulon, instit. public à Trespoux; Cocula, inst. public à Miers; Morel, inst. public à Livernon; Bosc, inst. public à Soturac; Labroue, inst. public à Cassagnes; Delbreil, inst. public à Floressas; Agelou, inst. public à St-Laurent-les-Tours; Blanié, inst. public à Sail-lac; Vinnac, inst. public à Quissac; Lalloué, inst. public à Milhac; Bladou, inst. public à St-Croix; Lespinasse, inst. public à Rudelle; Décap, inst. public à Belmontet; Chastrusse, inst. public à St-Perdoux; Blanc, inst. public à Lavergne; Lamothe, inst. public à Couzou; Lamothe, inst. public à Montredon; Foulquié, inst. public à St-Romain; Soulié, inst. public à Cournou; Bezombes, adjoint à Salviac; Marmande, adjoint à Vayrac; Nuc, inst. à Pont-vern.

Par arrêté du 29 septembre : M. Combes, inst. public à Duravel.

Par arrêté du 1^{er} octobre : Frère Favens, adjoint à Cajarc.

Par arrêté du 14 octobre : Frère Vayssières, inst. public à Sarrazac.

Par arrêté du 27 octobre : Frère Bours, inst. public à St-Chels.

Par décision ministérielle, M. André, ancien Inspecteur d'Académie a été nommé Inspecteur d'Académie honoraire.

Par décret de M. le président de la République, du 26 octobre :

M. Chanson, ingénieur ordinaire de 1^{re} classe chargé du service de la navigation du Lot, a été nommé ingénieur en chef de 2^e classe

— M. Brelet, professeur d'histoire au collège de Figeac, vient d'être nommé, en la même qualité, au lycée de Laval (Mayenne).

La ville est absolument privée d'eau potable depuis deux jours. Les habitants en sont réduits à boire l'eau boueuse du Lot ou à courir à la découverte d'un puits.

Qu'il se déclare un incendie et pas une goutte d'eau pour l'éteindre, à moins de faire la chaîne jusque à la rivière,

Et pourtant que manque-t-il ! Par les soins d'une administration prévoyante deux réservoirs, capables d'alimenter toute la population pendant quinze jours, ont été creusés dans le roc et une puissante machine les remplit en un temps relativement très court.

Il y a donc là un acte d'imprévoyance inexcusable dont nous n'avons pas à rechercher les auteurs, mais qu'il est de notre devoir de signaler à l'administration compétente.

M. l'Ingénieur en Chef de la navigation du Lot, nous fait parvenir les communications suivantes :

CRUE DU LOT DES 8 ET 9 NOVEMBRE 1875.

Capdenac, 8 novembre, 3 h. du soir.

Etales de la crue, 4^m, 10 au-dessus de l'étiage. Commence à baisser, mais insensiblement.

Cahors (Coty), 9 novembre 8 h. du matin.

Etales à 4^m, 56 au-dessus de l'étiage.

Les eaux baissent, mais lentement par suite des grandes pluies des derniers jours.

Ruisseau du Célé.

Figeac, le 8 novembre 1875.

Etales à 2 heures du soir, 2^m, 70 à l'échelle du pont du Griffoul. — Baisse commence.

Le conducteur.

POUJET.

Le 6 novembre courant, vers 4 heures du soir, les nommés Arbouys, Louis, Vanecie, Vincent et Annon, Jean, causaient, appuyés sur le parapet du Port-Bullier. Tout-à-coup ils virent un homme roulé par les eaux du Lot; vite, ils détachèrent une des barques amarrées en cet endroit et, ramant vigoureusement, ils purent atteindre le cadavre, car ce n'était plus que cela, sous les arches du pont Neuf.

D'après l'enquête et les renseignements divers qui ont été pris, l'homme qu'on venait de retirer ainsi de l'eau était le nommé Devic, Léon, garde éclusé à Camboulan, commune de Montsalès (Aveyron), qui avait été entraîné par le courant de l'écluse, le 25 octobre dernier à 8 heures du soir, en passant dans une barque sur l'autre rive, pour prendre sa femme qui revenait de la foire. Outre les renseignements recueillis, une feuille de service trouvée dans sa poche ne laisse aucun doute sur son identité.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Un concours général pour le surnumérariat de l'Administration des Postes aura lieu le jeudi 16 décembre prochain.

Ce concours se tiendra au chef-lieu de chaque département.

Les jeunes gens de 18 à 25 ans sans infirmités et dont la taille n'est pas inférieure à 1^m, 54 peuvent y prendre part.

Les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat sont admis jusqu'à 30 ans.

La même latitude est accordée aux aides assermentés ayant participé pendant trois ans au moins au service des Postes.

Les candidats devront se présenter sans retard devant le Directeur, chef du service des Postes de leur département, qui leur donnera tous les renseignements dont ils auront besoin.

Aucune demande ne sera plus reçue après le 10 décembre.

Une formidable détonation mettait, vendredi dernier, en émoi la partie ouest de la ville de Toulouse.

On sut bientôt que la cause de ce bruit était l'explosion d'un tonneau de poudre à l'Arsenal.

Pendant la soirée, c'était là le sujet de toutes les conversations, et, comme il arrive toujours,

en l'absence de renseignements précis, les exagérations, les commentaires allaient leur train. Voici les détails que nous avons pu recueillir sur ce déplorable évènement :

Un certain nombre d'artilleurs étaient occupés à défaire des cartouches Remington. Ces cartouches sont métalliques et les ouvriers devaient briser l'enveloppe et détacher la poudre de l'intérieur avec un crochet en fer.

Un des ouvriers, par inadvertance, sans doute, ayant frappé sur le culot de la cartouche, le fulminate qui le garnissait, prit feu et enflamma la poudre que les ouvriers avaient déjà retirée dans l'après-midi.

Tous les artilleurs qui se trouvaient auprès du tonneau ont été blessés ; nous ignorons le nombre exact, mais on assure que quatre sont mortellement atteints.

Le bâtiment dans lequel l'opération avait lieu a pris feu sur quelques points ; on a pu se rendre maître facilement de ce commencement d'incendie, qui aurait pu être fort grave à cause de la quantité considérable de poudre placée dans un local voisin.

Le *Message* complète ainsi qu'il suit, les renseignements sur cette douloureuse catastrophe.

Dix hommes, dont neuf artificiers des 23^e et 18^e régiments et un ouvrier tonnelier de la compagnie d'ouvriers, ont été gravement brûlés. On craint pour les jours de quelques-uns d'entre eux. Tous ont été transportés à l'hôpital militaire.

On lit dans l'*Union du Sud-Ouest* Agen, en date du 7 :

« A la suite des pluies que nous subissons, nuit et jour, la Garonne, dont nous avons constaté l'abaissement, puis la rentrée dans son lit, se met encore à déborder.

« Samedi, elle a envahi de nouveau notre promenade du Gravier, à l'heure où nous écrivions (deux heures) elle englobe déjà le bassin qui sépare les deux jardins, et on constate une augmentation de 6 à 8 centimètres à l'heure. »

Nous lisons dans le *Message de Toulouse* :

Nous avons annoncé que la 148^e petite planète a été découverte à l'Observatoire de Paris par M. Prosper Henry, la 149^e à l'Observatoire de Toulouse par M. Perrotin, et la 150^e à Ann-Arbor (Amérique) par M. Watson.

La 151^e a été trouvée dans l'avant-dernière nuit à l'Observatoire de Paris, par M. Paul Henry, dans la constellation du Bélier. Elle est de douzième grandeur et se trouve par 2 h. 38 m. d'ascension droite et 15 degrés de déclinaison boréale.

Nous lisons dans la *Gironde* :

L'enquête sur le crime de Lormont vient d'entrer dans une voie nouvelle. Est-on sur les traces des coupables ? Nous ne savons. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'hier soir, à six heures, les agents de la sûreté ont mis la main sur une fille de Jonzac, compatriote de la victime avec laquelle le malheureux Méry aurait eu, à Bordeaux, une entrevue. Cette fille sera interrogée aujourd'hui par M. le juge d'instruction Périer.

Bien que des détails tristement intéressants nous soient parvenus depuis hier, nous croyons pas devoir encore les publier, ne voulant pas anticiper sur un premier interrogatoire.

Nous serons en mesure bientôt de faire savoir au lecteur quel chemin l'enquête aura fait dans ces deux jours.

Vendredi, il a été procédé publiquement, au Palais de l'Industrie, au 3^e tirage des obligations à rembourser pour l'emprunt municipal de 1875.

A ce tirage, il a été extrait de la roue 496 numéros, dont les 34 premiers ont droit, d'après leur ordre de sortie, aux lots ci-après :

Le numéro 355,172 a gagné..... 100,000 fr.
Le numéro 174,007 a gagné..... 50,000 fr.
Les numéros 100,369 — 464,450
— 165,300 chacun..... 10,000 fr.
Les numéros 382,821 — 292,902 —
333,024 — 343,613 ont gagné chacun..... 5,000 fr.
Les numéros 405,050 — 325,778 — 355,791 —
78,227 — 191,637 — 482,005 — 160,740 — 398,329 —
148,549 — 462,537 — 323,065 — 184,430 — 18,673 —
128,694 — 197,989 — 175,786 — 302,779 — 280,463 —
321,406 — 382,659 — 213,969 — 29,788 — 343,166 —
219,502 — 338,715 chacun..... 1,000 francs.

M. Leverrier s'occupe activement de l'organisation d'un service météorologique cantonal, destiné à transmettre aux agriculteurs de nos

plus petites communes, les renseignements recueillis par les stations météorologiques sur les orages, les inondations, les ouragans et autres fléaux qui désolent trop périodiquement nos campagnes.

Le Midi sera divisé en deux régions, l'une dite de l'Ouest ou océanique, dont le bureau central sera à Poitiers, l'autre, méditerranéenne, dont le bureau central sera à Marseille.

Un congrès, ouvert dans ce but et qui réunira toutes nos célébrités scientifiques, doit avoir lieu vers le milieu du mois à Poitiers. Il sera suivi d'un autre congrès qui se tiendra à Marseille, sous la présidence de M. Leverrier, et où tous nos savants et nos principaux agronomes de la vallée du Rhône et du littoral seront convoqués.

Cette organisation des stations météorologiques est appelée à rendre de grands services aux agriculteurs de la région.

Il paraît qu'il faudrait se méfier des cigares à quinze centimes. Voici du moins ce que nous lisons dans un article du *Moniteur* sur l'exploitation des tabacs :

« Que l'Etat surveille ses ouvriers, même là où il est le plus sûr de la qualité des produits qu'il leur donne à manipuler. Nous osons à peine le croire, mais nous en sommes malheureusement sûrs, il y en a qui trouvent spirituel d'empoisonner les cigares de quinze centimes en plaçant sous l'extrémité roulée de l'enveloppe des substances ignobles. Nous ne disons pas lesquelles, par respect pour nous-même. Comme le fait est assez fréquent, cette honte méritée d'attirer l'attention des chefs des manufactures, et, en vérité, elle est indigne de pardon. »

Que l'on ne dise plus de mal de l'absinthe ! et que ceux qui sont à la veille de perdre leurs derniers cheveux écrivent sur leur calepin la recette suivante empruntée aux Arabes :

« Broyer de l'absinthe dans de l'huile et du miel ; l'appliquer sur le crâne, préalablement rasé ; garder le tout huit jours durant. Les cheveux repoussent à vue d'œil. »

Pour la chronique locale, A. Layton.

Dernières nouvelles

(Correspondance spéciale du *Journal*).

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 8 novembre.

Versailles, 9 novembre, 5 h. 1/2, s.

La discussion de la loi électorale commence à trois heures moins le quart. Il y a bien longtemps déjà qu'a eu lieu la première délibération, c'est-à-dire la discussion générale.

On ne sera donc pas surpris si quelques orateurs traitent à un point de vue général la grande question qui préoccupe si justement l'Assemblée et le Pays : On sera d'autant moins surpris que le projet examiné lors de la première délibération, avait été élaboré par l'ancienne commission des Trente, et était complètement différent du projet actuel proposé par une nouvelle commission désignée, il y a peu de mois. Le premier projet établissait le scrutin uninominal d'arrondissement, et son rapporteur était M. Babinet. Le second projet au contraire a pour rapporteur MM. Ricard et de Marcère, et consacre le scrutin de liste, avec cette seule exception que les départements ayant plus de dix députés à nommer seront divisés en circonscriptions électorales.

Quel système va triompher ? Le fait grave et très-grave, c'est que M. Buffet se retirera du ministère si le scrutin uninominal d'arrondissement n'est pas adopté.

Les stratèges et les calculateurs de l'Assemblée prévoient, en majorité, que ce mode électoral obtiendra cinq ou six voix de plus que tout autre mode. Mais qui peut dire si, d'ici à deux ou trois jours, et par suite même de l'importance du débat, on n'arrivera pas à une transaction désirable, c'est-à-dire au vote de l'amendement Jozon, ou bien au vote de l'amendement de

MM. Rives et Alfred André ?

L'amendement Jozon divise les départements en circonscriptions, ne pouvant pas nommer plus de cinq députés. Quant à l'amendement de MM. Rives et Alfred André, il consacre le véritable scrutin d'arrondissement, c'est-à-dire le scrutin de liste pour tous les cantons et communes d'un même arrondissement. Il y aurait, dans ce dernier système, 187 arrondissements qui éliraient un seul député, d'après le chiffre de leur population ; 100 environ en éliraient deux, et le petit nombre restant en éliraient trois à six, toujours d'après le nombre des habitants.

M. de Marcère, l'un des rapporteurs, prend la parole dès le début de la séance. Il expose l'historique de la question. Son discours est une véritable étude rétrospective.

Après avoir passé en revue les diverses dispositions du projet de la deuxième Commission des Trente, M. de Marcère insiste sur ce point que la loi doit être imbuée de l'esprit républicain, et que tous ses articles doivent tendre vers le même but. Il faut faire durer, dit-il, le gouvernement de la République ; c'est le seul sentiment auquel la Commission ait obéi.

M. de Francieu succède à M. de Marcère. Eclat de rire général. Il déclare en commençant que rien ne prévaudra contre le suffrage universel. Cette profession de foi inattendue augmente la douce gaieté de tous les côtés de la Chambre, surtout quand M. de Francieu ajoute que le suffrage universel nous attirera l'admiration de toutes les nations. Nous sommes depuis 1789, dit-il, dans une erreur monstrueuse. En effet, tout en voulant le suffrage universel, M. de Francieu ne veut pas d'un pouvoir exécutif qui a le droit de dissoudre la Chambre des députés et le Sénat.

Mais que veut donc ce bon M. de Francieu qui a fait tant de bien à la monarchie ? Il n'en sait trop rien : cependant ce qu'il veut bien, et ce qui change les rires d'un petit nombre en applaudissements, c'est la liberté absolue des journaux. Il trouve qu'il n'est permis aujourd'hui à aucun journal de faire de l'opposition, et c'est là, d'après lui, le programme entier du ministère ?

M. de Francieu redoute qu'on n'arrive à une situation dans laquelle il n'y aura qu'à choisir entre les Ordonnances de 1830 et le Coup d'Etat du 2 décembre. Puis il passe à l'Espagne, et arrive enfin au scrutin uninominal et au scrutin de liste. Sa conclusion est contraire au scrutin uninominal qui a *abatardi la France* sous la Royauté de 1830, et sous l'Empire.

La question du suffrage universel ne peut-être du reste bien résolue que par la royauté, et M. de Francieu n'hésite pas, après avoir posé ce principe, à exposer et à définir les paroles de M. le comte de Chambord dans ses manifestes.

Tout cela n'est pas débité ; c'est la pénible et d'une voix tremblante. Quand la patience de l'Assemblée est à bout les rires reprennent le dessus, et l'orateur continue au milieu d'un brouhaha général. Pour calmer le tumulte, ce pauvre M. de Francieu a dû s'écrier qu'il demandait l'indulgence, *parce qu'il était tout seul de son avis*.

Vers la fin, M. le président est obligé de le rappeler aux convenances à l'égard de l'administration française. L'intrepide lecteur se ravise et se lance dans un éloge prolongé du système des trois ordres, la noblesse, le clergé et le tiers-état, qui composaient les anciens États Généraux !!! Toutefois il consentirait à ce que le Tiers-État eût un plus grand nombre de députés que les deux autres ordres !

Un tel langage, une telle insanité dépassent vraiment toutes les bornes.

Pendant la dernière demi-heure, on n'entend plus le lecteur ; M. le président qui est placé derrière la tribune, ayant pu entendre une attaque contre la Constitution, adresse une remon-

trance à M. de Francieu, qui répond *qu'il est souverain* !

Enfin, Enfin. L'article 1^{er} du projet est lu par M. le Président, et est mis en discussion. M. le président donne lecture de divers amendements.

M. Chesnelong retire un amendement qu'il présentera à la troisième délibération.

M. Barodet fait le sacrifice d'un autre amendement.

D'autres amendements sont également retirés.

Dépêches

(Service spécial du *Journal du Lot*).

Paris, 8 novembre.

La reine de Hollande est toujours très malade.

On mande de Constantinople : Rachid-Pacha a été nommé ministre des affaires étrangères.

On mande de Raguse : aujourd'hui une masse de Monténégrins s'assemblent autour de Nikslch.

Paris, 9 novembre, 1 h. soir.

Hier, à la fin de la séance, l'Assemblée a voté le premier paragraphe de l'article premier de la loi électorale ; puis, sur l'observation de M. Dufaure, le deuxième paragraphe a été renvoyé à la commission.

Le Gouvernement a déclaré vouloir que la liste des électeurs politiques comprenne les citoyens résidant depuis six mois dans la commune.

Séance du jour.

Versailles, 9 novembre, 4 h. 25 m. soir.

M. Ricard, au nom de la commission des Trente, lit un rapport sur la nouvelle rédaction demandée hier.

La discussion s'engage sur la disposition relative au droit électoral des citoyens ayant six mois de résidence.

Dernière Heure

Versailles, 9 novembre, 5 h. 30 m. soir.

L'Assemblée a décidé par 507 voix contre 26, que les citoyens ayant six mois de résidence seront électeurs.

Bourse de Paris.

Paris, 9 novembre 1875.

Rente 3 p. %..... 65.40
— 4 1/2 p. %..... 94.75
— 5 p. %..... 103.60

REVUE DE FRANCE.

Sommaire du numéro du 31 octobre 1875.

Victor Tissot : Un voyage électoral en Bavière.
Comte G. de la Tour : Chateaubriand (fin).
Elie Berthet : Romains préhistoriques. — La Fontaine de Paris (fin).
L. Derôme : Les états de service de M. Thiers.
A. L. : La race juive (étude biologique).
Henry d'Ideville : Lettres flamandes (Ypres Oxelaere) (fin).
C.-Félix Durand : Un mouvement littéraire en Provence.
Baron Ernouf : Josué Heilmann, inventeur du métier à broder et de la peignuse mécanique. Sa vie et ses travaux racontés par lui-même.
G. Captier : Transports par eau et voies navigables de la France.
Xavier Roux : Des patrons et des ouvriers et de leurs relations sous les régimes de la corporation et des syndicats (fin).
Léo Joubert : La correspondance de Lamartine, de 1834 à 1853.
Emmanuel des Essarts : Thèse de doctorat. — Histoire de l'enseignement au XVII^e et au XVIII^e siècle, par M. Lantoine.
Frédéric Baille : Les correspondances politiques de Paris.
Albert Hans : L'artillerie des carlistes.
Clément Beauclert : Le catholicisme en Angleterre.
Chronique du Mois : Théâtres, par Louis Enault. — Musique, par O. Mercier. — Nouvelles des Arts, par A.-V. — Sciences, par J. l'Ermitte. — Notes d'un ingénieur, par P. Maigne. — Notices bibliographiques. — Cours et tribunaux, par E. Demay. — Finances, par G.-C. — La presse française et étrangère, par P.-B. — Chronique politique, par Louis Teste.

Bureaux : 3, rue de la Feuillade, Paris.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purgés et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80.000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellane, le duc de Pluskow, Madame la Marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulents, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n° 80416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit : « Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière de Du Barry. »

« L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdant, épicier.

EN VENTE : L'Almanach du Voleur pour 1876, Exceptionnellement favorisé par les événements de l'année courante, l'Almanach du Voleur se présente au public sous la double recommandation d'un texte plein d'intérêt et d'une illustration sans rivale. 46 pages entières sont consacrées à la description et à la reproduction des splendeurs du nouvel Opéra : l'escalier monumental, le grand foyer et ses peintures, la salle, le foyer de la danse, etc. Les biographies et les portraits des morts célèbres et des vivants mis en vue par les circonstances : Guizot, Corot, Barye, Dumas fils, Alphonse XII, l'impératrice d'Autriche occupent une place importante. La catastrophe du ballon le ZENITH, le terrible spectacle des inondations, un choix de tableaux du dernier Salon complètent la partie sérieuse de l'Almanach du Voleur, qu'égayent seize dessins comiques de Cham, le plus spirituel et le plus amusant de nos caricaturistes. La brochure contient 48 pages, petit in-4°, ornées de plus de 50 gravures. Prix : 50 centimes. Envoi

franco sur demande adressée au directeur du Voleur, 30, rue des Saints-Pères.

EMPIRE D'AUTRICHE

Société Impériale et Royale privilégiée du Chemin de fer Autrichien Prince Rodolphe.

CAPITAL SOCIAL ENTIÈREMENT VERSÉ : 138,964,500 francs.

ÉMISSION de 126,100 obligations de 500 f.

GARANTIE DU GOUVERNEMENT AUTRICHIEN

Intérêt annuel : 25 fr., nets de tout impôt, payables en Or par semestre, les 1^{er} Avril et 1^{er} Octobre, à Paris, Vienne, Londres, etc. Remboursement au pair, en Or, en 90 ans, par tirages annuels à partir du 1^{er} octobre 1878.

PRIX D'ÉMISSION : 430 FRANCS (Jouissance du 1^{er} octobre 1875)

PAYABLES COMME SUIT :

Fr. 50 en souscrivant.....	Fr. 50 »
50 à la répartition.....	50 »
100 du 1 ^{er} au 10 décembre 1875.....	100 »
100 du 5 au 10 janvier 1876.....	100 »
130 du 5 au 10 février 1876 (moins le coupon d'avril de 12 fr. 50)	117 50
Fr. 430 soit net à verser.....	417 50

Les souscripteurs pourront anticiper, sous escompte de 4 % l'an leurs versements ; en se libérant entièrement à la répartition, ils n'auront à payer qu'une somme nette de 416 fr. par Obligation, jouissance 1^{er} avril 1876.

L'INTÉRÊT DE 25 fr. REPRÉSENTE ENVIRON 6 %.

Il sera délivré aux souscripteurs, lors du paiement du second terme, des titres provisoires qui seront, après libération, et à partir du 1^{er} avril 1876, échangés contre des obligations définitives.

Dès la clôture de la souscription, les formalités seront remplies pour l'admission à la cote officielle de Paris. La cote de Vienne est acquise dès aujourd'hui.

GARANTIES

Ces obligations, émises pour la construction d'une nouvelle ligne de 184 kil., offrent les garanties suivantes :

- 1^o Garantie par l'État Autrichien, à partir de la mise en exploitation de la nouvelle ligne, d'un revenu net de 7,619 fil argent, soit 19,000 francs environ par kilomètre ;
- 2^o Inscription de 1^{re} hypothèque sur le nouveau réseau et de 2^e hypothèque sur l'ancien.
- 3^o La garantie affectée à l'ancien réseau de 5,765,000 fl. soit 14,300,000 francs environ. Le service des anciennes obligations ne nécessitant environ que 7,300,000 fr., une somme de 7 millions environ vient donc garantir, par priorité, le service des nouvelles obligations auquel il est déjà pourvu par leur garantie spéciale.

Les coupons d'intérêt et les obligations sorties aux tirages, sont payables à Paris.

A la Société générale de Crédit Industriel et Commercial, et à Vienne, au siège de la C^e, etc. Les tirages annuels auront lieu à Vienne, au siège de la C^e devant un notaire. La C^e se réserve le droit d'anticiper, à toute époque, le remboursement des obligations au pair de 500 fr.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE Les Mercredi 10 et Jeudi 11 Novembre 1875.

A PARIS : à la Société générale de Cré-

dit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire, et dans ses bureaux de quartier, et chez les correspondants de la Société en France et à l'étranger, et à VIENNE.

Si les demandes dépassent le nombre des titres émis, la répartition se fera proportionnellement.

Un intérêt de 6 % sera dû sur les versements en retard, à partir du 1^{er} jour de l'échéance. Les souscripteurs en retard pourront être déchus 15 jours après avis au Journal officiel.

L'EXPLORATEUR

Géographique et Commercial.

Sommaire du numéro du 4 novembre. — Nouveau tarif postal, exécutoire à partir du 1^{er} janvier 1876. — Le Maroc, notes de voyage de M. Beaumier. — M. Stanley et le lac Victoria-Nyanza (avec une carte). — Expédition anglaise au pôle Nord. — Les colonies françaises à l'exposition maritime et fluviale. — Le chemin de fer central-asiatique : les chemins de fer de l'Inde ; formation géologique des Himalayas ; géographie du Tachkourghan ; les montagnes entre l'Indus et le Yarkand (avec carte et gravures) (Documents inédits transmis par M. de Lesseps). — La Société russe d'encouragement du commerce et de l'industrie. — La Société russe de géographie. — Le commerce italien dans l'Amérique du Sud. — Exploration de M. Largeau. — Nouvelle insurrection à Kokhand. — Recensement de l'Inde. — Exposition de Philadelphie. — M. Bonnat prisonnier des Djuabins. — Appel aux hydrographes. — Les missionnaires français au Zanguebar. — Colonisation de l'Algérie. — Informations diverses. — Mouvement de la navigation française dans le port de Liverpool. — Mouvement général de la navigation française.

Abonnements : Un an 30 fr. — Six mois 16 fr. Bureaux : 24 et 26, passage Colbert, Paris.

REVUE ILLUSTRÉE

des lettres, sciences, arts et industries dans les deux mondes.

Sommaire du n° 49 (29 octobre 1875).

Texte : Un géologue anglais. — Charles Lyell et la théorie géologique des causes actuelles, par M. Stanislas Meunier. — Dans le Tyrol. — Le château de Matzen, par Viator. — La duchesse de Rochebrune (suite), par Ernest de Calonne. — Au centre de l'Afrique. — Gondokoro (fin), par M. Clément Beaucourt. — Le jour des morts à Venise, par M. Pianelli. — La vente de village, par M. B.-H. Révoil.

Gravures : Charles Lyell. — Dans le Tyrol : La cour du château de Matzen. — Le jour des morts à Venise. — Un artiste.

Abonnement : Six mois, 45 francs. — Un an, 25 fr. Bureaux : 25, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 48 (30 OCTOBRE 1875).

Mort du professeur P. Lorrain, par M. Brouardel ; discours de M. Vulpian. — Les mines d'Anzin. — L'île Saint-Paul et le passage de Vénus, par M. Mouchez. — MM. Contejean et Ch. Sainte-Claire Deville. — Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 48 (30 OCTOBRE 1875).

Les cahiers de l'Université en 1875, par M. Emile

Alglave. — Un empereur allemand et un pape au moyen-âge ; Henri IV et Grégoire VII, par M. J. Zeller. — La Presse, par M. Charles Bigot. — M. Taxile Delord (Histoire du second empire, tome sixième et dernier), par Eugène Despois. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par X^{***}. — La semaine politique. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 47, rue de l'École-de Médecine, à Paris.

Chaque journal : Paris, Six mois 12 fr. Un an 20 fr. Départements, Six mois 15 fr. Un an 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, six mois 20 fr. Un an 36 fr. Départements, six mois 25 fr. Un an 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

LA NATURE

Revue des Sciences

Sommaire du n° 127. — 6 Novembre 1875.

Les puits naturels, par S. Meunier. — La pulsation du cœur (fin), par le docteur F. Franck. — La météorologie nautique, par M. Ch. Bontemps. — Sir Ch. Wheatstone, par M. Ch. Bontemps. — Les animalcules et les plantes microscopiques, par M. J. Girard. — Chronique, par M. J. Girard. — Académie des sciences, par M. S. Meunier. — L'acétimètre, par M. G. Tissandier.

REVUE GÉNÉRALE

Politique et littéraire

Sommaire de la 4^e livraison

M. le Play et la Vérité chrétienne (suite), par M. Xavier Roux. — Courrier de Paris, par M. Louis Enault. — Extrait des cahiers de la noblesse en 1789, pour les Etats-Généraux. — Etudes sur les propriétés thérapeutiques des vins dits de Bordeaux. — Mademoiselle de Scudéri (suite), par M. Hoffmann. — Affaires d'Espagne, par M. Ch. du Plan. — Chronique politique, par M. J.-M. Encognère.

Bureaux : Boulevard de Caudéran, 299 bis, à Bordeaux.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 152^e livraison (30 octobre 1875). — TEXTE : La toute petite, par J. Girardin. — La langue japonaise, par Et. Leroux. — La maison, par Xavier Marmier. — Les aventures du capitaine Magon par L. Cahun. — Lazolot, par Th. Lally. — Turenne, par A. Saint-Paul.

Dessins d'Emile Bayar, P. Philippoteaux et Ph. Benoist.

Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Avis. — Aux lecteurs atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalons la NEPTUNDE ROUILLÉ, dont le succès est assuré (Voir aux annonces).

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

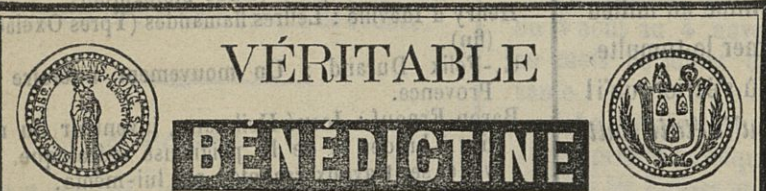
Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant A. Layton.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.



Apéritive, digestive, fortifiante, suave et d'un goût exquis, la Bénédicte est aujourd'hui la reine des liqueurs adoptées sur toutes les bonnes tables, au restaurant comme au dîner de famille, dans les plus grands hôtels comme dans les salons princiers. La Bénédicte est le complément obligé de tout bon repas et son usage journalier facilite toutes les fonctions de l'estomac.

Entrepôt général à Fécamp (Seine-Inférieure).

Agence générale à Paris, 76, boulevard Haussmann.

Agences à BORDEAUX, MARSEILLE, VIENNE, LONDRES, BRUXELLES, etc. Se trouve chez les principaux négociants, Epiciers, confiseurs et marchands de comestibles.

AUX ASTHMATIQUES

Il n'y a qu'un remède qui puisse véritablement guérir l'asthme, la toux et l'oppression, c'est la POTION de M. AUBREÉ, médecin pharmacien à la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). — 13 ans d'admirables succès, approbation des célébrités médicales de tous pays : des milliers de guérisons, dont les preuves sont envoyées franc 40 c., convaincront les plus incrédules. Guérison des rétentions d'urine, gravelle, douleurs néphrétiques par un traitement spécial.

C. DILLET, éditeur, rue de Sévres, 15, Paris.

LA PROCHAINE

LOI ÉLECTORALE

par M. Henri NADAL.

in-8°. — Prix : 1 fr.

En vente chez M. GIRMA, libraire et marchand de musique, à Cahors.

Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà promptement et radicalement guéries par la NEPTUNDE ROUILLÉ (Extrait des plantes marines). Renseignements gratuits en écrivant à M. ROUILLÉ, pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables d'Olonne (Vendée).

RELIURE

CÉLÉRITÉ. — BON GOUT. — PRIX MODÉRÉS.

Imprimerie A. LAYTON, rue du Lycée.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



MME LINON FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'autel brodé or.

VICHY

Adminis. Paris, 22, boul. Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les aigreurs et digestions difficiles. SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy. SUCRE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif.

Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du **CONTROLE DE L'ÉTAT**

Cahors, chez M. Dulac, pharmacien